

AGIS | Avocats

La SELAS AGIS, avocats associés au Barreau de THONON LES BAINS,
3 rue de l'Hôtel Dieu à 74200 THONON LES BAINS

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A NEUVECELLE (74500), soit une maison d'habitation individuelle d'une surface habitable de 113,84 m² (surface chauffée et 174,71 m² de toutes les pièces y compris cave, outre 30,56 m² non pris en compte (embrasures et hauteur inférieure à 1,80 m) avec terrain attenant le tout situé 43 Parc des Vernes, cadastré Section AI N°371, AI N°380, AI N°588, AI N°591 et AI N°593 pour une surface totale de 06 a 64 ca.
Biens libres lors du descriptif.

MISE A PRIX : 249.000 €, outre charges

VISITE SUR PLACE : LE LUNDI 5 DECEMBRE 2022 DE 15 H 00 A 16 H 00

ADJUDICATION LE VENDREDI 16 DECEMBRE 2022 A 15 H 00
au Tribunal de Judiciaire de THONON LES BAINS, salle n°1,
10 Rue de l'Hôtel Dieu à 74200 THONON LES BAINS.

PROCEDURE

Cette vente est poursuivie à la requête du CAUTIONNEMENT MUTUEL DE L'HABITAT, Association coopérative inscrite à responsabilité limitée auprès du Registre des Associations coopératives de STRASBOURG, sous le Volume VII Folio n°53, ayant son siège social 9 quai de Paris 67000 STRASBOURG, poursuites et diligences de son Président en exercice demeurant es qualité audit siège, ayant pour avocat constitué Maître BIGRE Corine, avocat associé de la SELAS AGIS.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat Inscrit au Barreau du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS.

Renseignements : SELAS AGIS - Tél. : 04.72.83.60.70

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de THONON LES BAINS, où il a été déposé sous le n°21/00081, ou au Cabinet de l'avocat poursuivant.

ECO 74 ALJ-24719 28/10/22



CABINET RIBES ET ASSOCIES,
Avocat au Barreau de BONNEVILLE
ET DES PAYS DU MONT-BLANC

3 rue du Maréchal Leclerc 74300 CLUSES
Tél. : 04 50 98 16 47 - Mail : p.ribes@avocats-online.com

Maître Pierre BREGMAN
Avocat au Barreau d'ANNECY
24 rue Guillaume Fichet 74000 ANNECY
Tél. 04 50 10 18 22 - Mail : avocatbregman@hotmail.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN 1 LOT

UNE MAISON D'HABITATION
SUR LA COMMUNE DE VOUGY (74130)

**MISE A PRIX : 200 000 €
(DEUX CENT MILLE EUROS)**

Outre frais, clauses et conditions du cahier

Fixée au JEUDI 15 DECEMBRE 2022 à 14 h 00,
à l'audience de vente du Juge de l'Exécution chargé
des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE
Palais de Justice, 18 quai du Parquet, 74130 BONNEVILLE

Sur le territoire de la Commune de VOUGY (HAUTE-SAVOIE - 74130), 131
rue des Grands Bois, Vernais de la Praz, une maison à usage d'habitation
avec les sol, cour et jardin qui en dépendent.

Le tout figurant au cadastre rénové de ladite commune de la manière suivante :

- Section A n° 32 Lieudit Vernais de la Praz pour 08 a 71 ca
- Section A n° 1054 Lieudit 131 rue des Grands Bois pour 04 a 89 ca
- Section A n° 1057 Lieudit Vernais de la Praz pour 00 a 19 ca
Soit une contenance totale de 13 a 79 ca.

Un terrain et dépendances attenantes composées d'un garage, d'une piscine et d'un mazot entourent la propriété.

La surface Loi Carrez est de 412,48 m².

CONDITIONS D'OCCUPATION : Les biens sont occupés par les propriétaires.

VISITE SUR PLACE : JEUDI 1er DECEMBRE 2022 DE 14 H A 15 H.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté, au secrétariat-greffe du Juge de l'Exécution chargé des saisies immobilières près le Tribunal Judiciaire de BONNEVILLE (74) sous le n° 20/00696 où chacun peut en prendre connaissance, au Cabinet RIBES ET ASSOCIES, et/ou au Cabinet de Me Pierre BREGMAN.

ENCHERES : En conformité de l'article R 322-40 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, les enchères ne pourront être portées que par le Ministère d'un Avocat au Barreau de BONNEVILLE.

ECO 74 ALJ-24728 28/10/22



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Aménagement hydroélectrique des Glières
Renouvellement de l'autorisation
avec augmentation de puissance

Commune de PRALOGNAN LA VANOISE

Le Préfet de la Savoie informe le public que, conformément à l'arrêté préfectoral signé le 14 octobre 2022, une enquête publique de 31 jours, du mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus, concernant la demande déposée par la société GEG Energies Renouvelables, 49 rue Félix Esclalongon 38000 GRENOBLE, en vue d'être autorisée à renouveler l'autorisation d'exploitation de la microcentrale hydroélectrique des Glières avec augmentation de puissance, se tiendra sur le territoire de la commune de PRALOGNAN LA VANOISE. Le dossier se rapportant à l'objet de l'enquête publique, comportant notamment une étude d'impact, l'avis de la MRAE et la réponse du maître d'ouvrage à cet avis, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés en mairie de PRALOGNAN LA VANOISE du mercredi 16 novembre 2022 au vendredi 16 décembre 2022 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Lundi : 9h-12h / 15h-18h - Mardi : 9h-12h - Mercredi : 9h-12h / 15h-18h - Jeudi : 15h-18h - Vendredi : 9h-12h / 15h-17h).

Monsieur Roland FRANÇON est nommé commissaire enquêteur. Il siègera en mairie de PRALOGNAN LA VANOISE, aux dates et heures ci-dessous :

- le mercredi 16 novembre 2022 de 15h à 18h ;
- le lundi 5 décembre 2022 de 15h à 18h ;
- le vendredi 16 décembre 2022 de 14h à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier pourra également être consulté :

- sur le site des services de l'État en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Avis-d-enquetes-publiques-eau-et-forets>. Le public pourra à cette adresse, formuler ses observations en ligne sur le projet.

- sur un poste informatique accessible gratuitement en DDT /SEEF, L'Adret 73011 CHAMBERY LE HAUT, et qui sera mis à disposition du public sur rendez-vous.

Des observations écrites pourront également lui être adressées par voie postale à la mairie de PRALOGNAN LA VANOISE et par voie électronique à l'adresse suivante pendant toute la durée de l'enquête : ddt-seef-enquetes-publiques@savoie.gouv.fr (en précisant enquête hydroélectricité Glières - PRALOGNAN LA VANOISE).

Monsieur Baptiste PENICAUD, de la société GEG pourra, en cas de besoin, fournir au public des informations sur le projet (Tél : 04.76.84.38.16 - adresse mail : b.penicaud@geg.fr).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de PRALOGNAN LA VANOISE et à la Préfecture de Savoie (DDT /SEEF), où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

Ces documents pourront être communiqués pendant la même période, à toute personne physique ou morale concernée qui en fera la demande au Préfet, et seront également publiés sur le site Internet des services de l'État en Savoie : <https://www.savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Paysages-environnement-risques-naturels-et-technologiques/Environnement/Eau-foret-biodiversite/Rapports-de-commissaires-enqueteurs>.

Le Préfet de la Savoie est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée.

ECO 73 ALJ-24711 28/10/22